

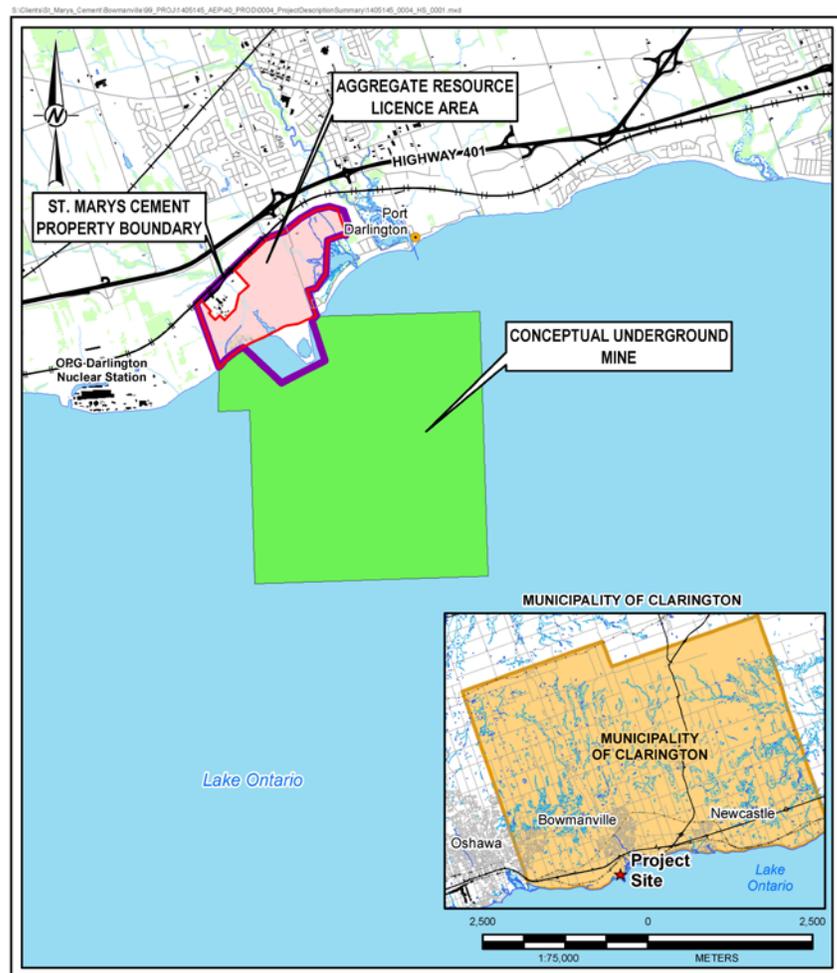
## Déclaration d'un projet d'évaluation environnementale de portée générale annulé ou retiré

### *Évaluation environnementale de portée générale pour les activités du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines*

Objet : Projet d'expansion souterraine Marys Cement Bowmanville

CBM Aggregates, une division de St. Marys Cement, a retiré sa demande de bail minier et d'évaluation environnementale de portée générale connexe. La société étudiait la faisabilité et les avantages potentiels d'une mine souterraine adjacente à la carrière de Bowmanville (voir carte). L'objectif du programme était de déterminer si cette approche constituerait un moyen viable de répondre aux besoins en granulats (en particulier en pierre concassée de haute qualité) à l'appui des activités de construction dans le marché en croissance de la région de l'Est du Grand Toronto.

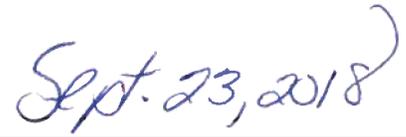
Zone du projet proposé



En date du 15 août 2018, la société a pris la décision de ne pas aller de l'avant avec le programme après avoir examiné les résultats d'essais subséquents sur la qualité de la roche, effectués spécifiquement dans le but de déterminer la pertinence d'utiliser cet agrégat dans le béton à haute résistance mécanique. Par conséquent, le projet a été mis en attente indéfinie par CBM/SMC à

l'heure actuelle. Par la suite, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ne traitera pas la demande de bail minier et l'évaluation environnementale de portée générale de catégorie C connexe sera abandonnée. Avant le retrait de la demande, le Ministère a émis une Possibilité de transmettre des commentaires du 12 décembre 2016 au 12 janvier 2017. Aucun Avis de conclusion n'a été émis. Si l'évaluation future de la qualité de la roche justifie une nouvelle demande au ministère, elle sera évaluée comme une nouvelle activité dans le cadre de l'évaluation environnementale de portée générale du ministère.

Approuvé par :



---

**Michelle Watkins**  
**Chef, Section des terrains miniers**  
**Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers**  
**Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines**  
**Centre Willet Green Miller, Niveau B3**  
**933, chemin Ramsey Lake**  
**Sudbury (Ontario) P3E 6S5**

**Date :**

Copies à :

- Dossier de projet
- Page Web d'évaluation environnementale de portée générale
- Planificateur de l'environnement, Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers, EDNM
- Directeur régional, Bureau régional, MEPP
- Superviseur, qualité de l'air, pesticides et planification environnementale, Bureau régional, MEPP
- Direction des évaluations et des permissions environnementales, MEPP
- Adresse courriel du bureau régional désigné du MEPP